

Mon parcours patient

Prélèvement mycologique de cuir chevelu (teigne)

Qu'est-ce qu'un prélèvement mycologique de cuir chevelu (teigne) ?

Ce prélèvement permet de confirmer la présence d'une teigne (infection fongique du cuir chevelu) et de suivre l'efficacité du traitement. Le prélèvement est simple et indolore.

Avant votre examen

Votre médecin vous a remis une ordonnance pour un prélèvement de cuir chevelu pour diagnostic ou suivi du traitement



Durée de l'examen : 15 minutes

Prise de rendez-vous

Appelez le centre de prélèvements, l'après-midi, du lundi au vendredi, au ☎ **02 43 43 43 32**.

Un rendez-vous sera fixé à 14h00.

Lieu



Bâtiment Plantagenêt

Suivre le grand couloir : le centre de prélèvements se trouve à gauche, avant les ascenseurs.

À votre arrivée, prenez un ticket « J'ai rendez-vous » à la borne.

Conservez ce ticket après l'enregistrement. Un biologiste médical ou un interne vous prendra en charge après l'enregistrement.

Documents à apporter

- ☐ Ordonnance de prélèvement
- ☐ Carte vitale
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Carte de mutuelle
- ☐ Ordonnances des traitements en cours

Conditions pour réaliser le prélèvement



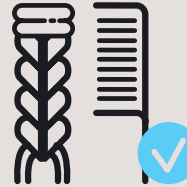
Ne pas avoir commencé le traitement antifongique avant le jour du prélèvement, sauf pour prélèvement de contrôle après traitement



Ne pas faire de shampooing 2-3 jours avant le prélèvement



Ne pas mettre de crème ou d'huile sur le cuir chevelu et les cheveux



Pour cheveux longs, crépus ou frisés : faire de petites tresses qui dégagent le cuir chevelu pour faciliter le prélèvement

 Si vous venez de commencer un traitement antifongique, venez avec le nom du traitement.

Déroulement de l'examen

- 1 Installation en salle
- 2 Questionnaire rapide sur vos antécédents
- 3 Prélèvement par grattage avec curette et récupération des squames dans une boîte de Pétري, écouvillonnage et examen à la lampe de Wood



Vous repartez sans passer par les secrétaires